



PROJET PEDAGOGIQUE 2023-2024



PRESENTATION DE LA STRUCTURE :

Accueil de loisirs municipal « Les Ormeaux »
2, Rue Ambroise PARE
76360 BARENTIN
02.35.92.44.77. (accueil de loisirs)
06.89.62.75.16. (portable de la direction)
02.32.94.90.20. (mairie)

L'accueil de loisirs « Les Ormeaux » accueillera des enfants de 5 à 13 ans jusqu'en décembre 2023.

De 5 à 9 ans à compter de janvier 2024.

L'accueil de loisirs accueille les enfants qui ont eu leurs 13 ans durant l'année scolaire en cours.

Ceci dans le but de ne pas obliger ces enfants à changer de structure en cours d'année.

L'accueil de loisirs est habilité actuellement à accueillir au maximum 210 enfants répartis en différentes tranches d'âges.

Les enfants sont répartis de la façon suivante :

- 5 ans
- 6-7 ans
- 8-9 ans
- 10-13 ans

LE PUBLIC :

Les enfants accueillis à l'accueil de loisirs viennent essentiellement de Barentin et de la communauté de commune Caux-Austreberthe. Quelques enfants inscrits sont domiciliés hors communauté de communes.

DATES ET HORAIRES :

Les enfants sont accueillis du lundi au vendredi pendant toutes les vacances scolaires à l'exception des vacances de Noël. L'accueil de loisirs ferme à cette période.

Les enfants sont également accueillis les mercredis durant toute l'année scolaire.

Les parents peuvent amener leurs enfants quand ils le souhaitent, à partir de 8h30 à l'accueil de loisirs.

Nous demandons aux parents de nous prévenir avant 9h15 de la venue de leur enfant pour commander les repas à la cuisine centrale. Les familles peuvent également venir chercher leur enfant quand elles le souhaitent il suffit de nous le préciser à l'arrivée ou plus tard dans la journée.

Le plan Vigipirate en vigueur ne nous permet plus de recevoir les familles à l'intérieur de la structure. Les familles sont désormais accueillies au sein de l'espace « accueil » mis en place à l'entrée de la structure.

Différents outils sont mis en place pour garder un lien entre les familles et la vie de la structure (panneaux photos, affichages des informations, valorisation des animations...)

Au moins un membre de l'équipe de direction est présent à la porte d'entrée pour maintenir le lien entre la structure, les enfants et les familles.

UN SERVICE DE GARDERIE (PERI-CENTRE) EST PROPOSE LE MATIN ENTRE 7H30 ET 8H30 ET LE SOIR ENTRE 17H ET 18H30.

LES TARIFS :

Le tarif de la journée est calculé en régie municipale selon les revenus des familles (quotient CAF).

Il comprend les activités, les sorties et les différents repas (déjeuner, goûter). Seules les journées de camping sont facturées doubles aux familles.

Les tarifs du service péri-centre sont des forfaits :

« A la carte »

1,50€ le matin

2€ le soir

« Journalier »

2.75€ matin et/ou soir

En plus du forfait choisi, il convient d'y ajouter une cotisation (frais d'inscription au service garderie) annuelle de 12€ et 6€ pour les enfants suivants.

L'EQUIPE :

L'équipe des mercredis est composée de 28 personnes.

Parmi elles, 7 composent l'équipe de direction. Chaque tranche d'âge dispose d'un adjoint de référence.

Ce sont toujours les mêmes et prennent en charge la même tranche d'âge y compris pendant les vacances scolaires.

La répartition est la suivante :

- 21 animateurs + 4 adjoints référents
- 2 directeur adjoints permanents
- 1 directeur permanent

L'équipe est composée pendant les vacances de :

- 22 à 26 animateurs par jour, 5 directeurs adjoints.
- 1 directeur permanent

Les membres de la direction s'organisent de la façon suivante :

- 1 accompagnent les 5 ans
- 1 accompagnent les 6-7 ans
- 1 accompagne les 8-9 ans
- 1 accompagne les 10-13 ans

Le dernier adjoint et le directeur n'ont pas de tranche d'âge en charge. Ils gèrent le fonctionnement général du centre (renfort, gestion administrative, personnel de service, évolution du protocole, suivi des équipes, relation avec la mairie et les familles).

Un adjoint sera désigné assistant sanitaire pour toute l'année scolaire. Les adjoints devront veiller à la mise à jour et au respect des fiches sanitaires, des PAI, à la prise des traitements médicaux, aux trousseaux pharmacie de leur groupe et à la qualité des soins quotidiens apportés aux enfants (en lien avec l'assistant sanitaire).

Les animateurs seront répartis au maximum de la façon suivante :

- 5 animateurs 5 ans
- 8 animateurs 6-7 ans
- 8 animateurs 8-9 ans
- 8 animateurs 10-13 ans (2 les mercredis).

LA FORMATION :

La formation des animateurs se fait quotidiennement grâce à la présence continue des membres de l'équipe de direction à la fois sur le terrain et lors des préparations.

Les échanges sont permanents au sein de l'équipe.

Ceci permet d'exercer un réel rôle formateur auprès des animateurs.

Les animateurs stagiaires ont, en plus, deux à trois entretiens « formels » au cours de la session avec pour base de travail les critères d'évaluation définis par l'équipe de direction.

Ces critères leur sont fournis et expliqués lors des réunions de préparation.

Il leur est également possible de les modifier afin qu'ils leur correspondent davantage.

L'ensemble de l'équipe (animateurs et membres de la direction) participent à l'élaboration du projet pédagogique.

Lors des réunions de préparation, chaque adjoint prend en charge les animateurs de sa tranche d'âge, et met en place les moments de travail décidés en équipe de direction.

Pendant la session, chaque groupe fonctionne de manière autonome et est géré par leur(s) adjoints de référence.

Un retour quotidien est fait au directeur ou à la directrice ne fonction des périodes sur la vie des groupes. Elle est également amenée à intervenir et gérer l'ensemble de l'équipe.

L'équipe de direction a mis en place une organisation de répartition des tâches afin d'optimiser les savoirs faire de chacun, de former les adjoints et permettre à la personne qui dirige de mettre en place un suivi de qualité auprès de animateurs, notamment les stagiaires, de manager au mieux l'ensemble de l'équipe et d'avoir le temps nécessaire pour le relationnel aux enfants et aux familles.

Ainsi, l'organisation de plusieurs éléments logistiques tels que les transports, les réservations de matériel, les éventuels campings (lors de la session d'été), la

gestion des effectifs, ou la communication sont répartis entre les adjoints de direction.

La gestion du budget, du personnel de service, le suivi sanitaire ou encore le suivi animateur sont des domaines qui restent à charge du directeur.

Certains adjoints et animateurs seront en charges de « projets transversaux », qui seront destinés à plusieurs tranches d'âges (notamment lors des sessions de vacances).

Ils identifieront les besoins et le centre d'intérêt des enfants et grâce à leurs connaissances spécifiques (musique, chant, dessin, sport danse...) mettront en place des projets d'animation innovants, qui permettront aux enfants d'avoir de nouvelles ouvertures culturelles, sportives ou artistiques.

LE PROJET EDUCATIF :

Le projet éducatif met l'accent sur 4 points :

- Assurer la sécurité physique, affective et morale des enfants.
- Apprendre à bien vivre ensemble.
- Respecter les besoins et le rythme des enfants.
- Accompagner l'enfant vers plus d'autonomie.

LES OBJECTIFS DE DIRECTION :

L'équipe de direction a défini 3 objectifs permanents et maintenus chaque année, qui vont traduire la mise en place « sur le terrain » du projet éducatif en définissant un « savoir-être » commun.

I / Mettre en place les conditions nécessaires pour que l'enfant soit en situation de sécurité permanente (physique, morale et affective).

1- Avoir un fonctionnement et des locaux conformes aux normes et aux lois.

- a) Respect de la réglementation DDCCS (habilitations, diplômes, taux d'encadrement, fiches sanitaires...).
- b) Formation des agents et mise en place des procédures permettant de respecter les normes HACCP (hygiène sanitaire et traçabilité).

2- Apporter à l'équipe, les outils nécessaires pour assurer la sécurité des enfants.

- a) Temps de travail autour de la réglementation (DDCCS, HACCP, INCENDIE, P.A.I, ...).
- b) Point autour des soins à apporter aux enfants et des consignes pour la baignade.
- c) Communication sur les affichages mis en place au sein de la structure, les consignes de sécurité, les allergies, les comportements particuliers, les P.A.I. mis en place.

d) Aménagement des lieux et matériel adaptés à l'âge et aux besoins des enfants.

II / Apprendre à bien vivre ensemble

1- Travail autour de : « Savoir communiquer » et mise en place d'outils adaptés à toutes les personnes fréquentant la structure

a) Entre enfants

Mise en place de jeux et activités permettant les échanges, apprendre à exprimer, apprendre à écouter les autres, à intervenir dans une conversation

b) Entre animateurs

Attitude professionnelle et constructive permettant des moments d'échanges sur les pratiques de chacun en équipe sans mise en difficulté des personnes.

c) Enfants et animateurs

Apprendre à écouter réellement la parole de chacun, prendre le temps de bien comprendre ce que chacun souhaite exprimer pour ensuite adopter une attitude et un discours adaptés.

d) Direction/enfants/animateurs

S'assurer du bien être de chacun, être disponible pour écouter, dire les choses au fur et à mesure pour améliorer les comportements de manière progressive. Communication simple et efficace pour adopter un discours et une attitude juste aux yeux de tous. Mise en place d'outils (cahiers de liaison, affichages, ...).

e) Personnel de service

Communiquer de manière équivalente avec les agents pour que chacun soit informé de la même manière et puisse ainsi organiser et adapter ses pratiques.
Permettre à chacun de trouver une place au sein de la structure

2- Définir des règles /Gérer les conflits sous toutes leurs formes pour évoluer dans un climat serein et apaisé.

- a) Définition des divers types de conflits, mise en place d'un champ commun
- b) Régler les conflits tout de suite de manière équivalente en permettant à chacun de s'exprimer, en associant chacun des protagonistes à la résolution du problème quel qu'il soit, en étant d'accord sur la manière de régler les problèmes rencontrés.
- c) Définir la place de chacun
Savoir écouter sans avoir « d'à priori » sur la situation. Prendre du recul face à la situation pour ne pas réagir de manière inappropriée.
Expliquer et connaître les différentes manières de régler les conflits.

3- Partager et organiser les espaces de la structure

- a) Partager les espaces de manière équitable entre les différentes tranches d'âge, des différents projets. Permettre que les espaces ne soient pas figés et faire en sorte qu'ils soient adaptables en permanence.
- b) Organiser les espaces en fonctions des besoins, des centres d'intérêts des enfants, de leurs envies. Permettre aux enfants d'influencer et de modifier

l'organisation, le thème et l'agencement de leurs espaces de vie et de jeu.

4- Adapter les moments à vivre et les activités aux besoins des enfants en aménageant les salles et en variant les domaines d'activités proposés.

- a) Créer une ambiance agréable et adaptée aux enfants (musique, cadre, décoration, agencement des lieux, ...).
- b) Proposer des activités de qualité adaptées aux publics :
 - Activités ayant du sens.
 - Activités et matériel préparé, aménagement et menée d'activité adaptés aux publics.
- c) Permettre aux enfants de jouer ensemble en organisant des moments fédérateurs
- d) Permettre aux enfants de s'isoler et d'être au calme grâce aux aménagements proposés.
- e) Proposer aux enfants de choisir entre différents domaines d'activités, coins à thèmes.
- f) Permettre aux enfants de ne rien faire.

III/ Permettre aux enfants d'accéder à l'autonomie.

1- Permettre à l'enfant de « faire seul » ou d'apprendre à « faire seul » et « ne pas faire à la place de ».

- a) Temps de travail autour des capacités des enfants en fonction de leur âge.
- b) Test des activités.
- c) Créations d'outils favorisant l'autonomie pendant les activités (fiches techniques, feuille de route, affiches, points de rendez-vous, malles de pôles...).

- d) Matériel adapté à l'âge des enfants.
- e) Laisser le temps à l'enfant pour apprendre à faire seul sans mise en difficulté, prendre le temps avec lui.
- f) Associer les enfants à tous les moments de l'activité (préparation, menée, rangement, ...).
- g) Associer les enfants au fonctionnement et à la vie de de la structure (fiche de sortie, matériel, agencements, ...).

2- Mettre en place des aménagements adaptés

- a) Permettre aux enfants d'être autonomes dans sa ou ses salle(s) en mettant le matériel à disposition avec une organisation permettant une responsabilisation des enfants.
- b) Permettre aux enfants d'accéder à l'autonomie pendant les différents temps de repas (petit déjeuner, déjeuner, goûter).
 - Apprendre à se servir Débarrasser son assiette seul
 - Choisir et aller chercher seul ce que l'on veut

3- Adopter une attitude adaptée aux besoins de chacun

- a) Proposer à l'enfant d'essayer de faire seul s'il le souhaite
- b) Accompagner l'enfant dans ce qu'il a envie de faire s'il ne souhaite pas le faire seul, prendre le temps

- c) Prendre le temps d'expliquer aux enfants les différents moments de la vie de la structure, ce qu'il s'y passe
- d) Prendre le temps de comprendre ce que souhaite réellement l'enfant ou ce qu'il a réellement compris, les difficultés qu'il rencontre, pourquoi il agit de cette façon

4- Mise en place d'un cadre qui définit les droits et les devoirs de chacun.

- a) Explication de ce qui est permis et de ce qu'il ne l'est pas et pourquoi.
- b) Explication de ce qu'il se passe si l'on ne respecte pas les règles posées et expliquées ensemble.
- c) Travail sur la journée type avec les animateurs, repérer les moments clés et les attitudes à adopter.

LES OBJECTIFS DE L'ANNEE :

Pour cette année 2023-2024, les objectifs sont les suivants :

- 1-Favoriser de façon permanente le « Bien être » et la bienveillance auprès des enfants.
- 2-Permettre la mise en place de journée-événement tout au long de l'année.
- 3-Développer la pratique sportive au sein de la structure.
- 4-Sensibiliser et accompagner le public dans une démarche éco-citoyenne.

1-Favoriser de façon permanente le « Bien être » et la bienveillance auprès des enfants.

L'année 2022-2023 nous a permis de fournir un important travail sur l'immersion, la sensibilisation, la qualité et l'originalité de nos animations.

Si celui-ci a porté ses fruits, il nous est apparu qu'il ne fallait surtout pas négliger le coté relationnel de notre métier.

En effet, si nous considérons en maintenant une certaine vigilance, que ces objectifs sont atteints et ces éléments acquis, nous souhaitons surtout nous assurer que chaque enfant trouve en étant accueilli un espace de bien-être et de bienveillance.

Nous avons défini plusieurs aspects favorisant le « Bien être » des enfants. Ainsi, à travers cet objectif, plusieurs points seront travaillés.

- La bienveillance permanente.
- L'accueil.
- La participation des enfants à la vie du groupe.
- La prise en compte de l'enfant dans son individualité.
- Des aménagements adaptés et adaptables.
- Un dynamisme et un échange permanent.

Une bonne prise en charge des enfants et leur permettre de passer de bons moments passe tout d'abord par un accueil de qualité.

Cela passe par la ponctualité, mais également par la mise en place d'aménagements agréables qui donneront aux enfants envie d'entrer dans la structure et les salles (jeux déjà installés, coins permanents aménagés...). L'équipe encadrante est sensibilisée au phénomène de non-bienveillance.

Souvent involontaire, ce phénomène est parfois difficile à repérer. Il s'agit d'attitudes, d'habitude, de mauvais réflexes qui peuvent mettre mal à l'aise et en difficulté les enfants voire les blesser. Cela peut venir d'un surnom peu apprécié, d'une mauvaise organisation, d'un manque d'écoute...

Afin de faciliter cette prise en charge et d'assurer sa qualité, nous avons décidé cette année d'être extrêmement vigilant sur les aspects suivants :

- **Ecoute** (écouter et ne pas seulement entendre...Prendre le temps)
- **Echanges** (La structure doit être en espace d'échanges permanent. Une attention particulière sera portée aux temps de repas et d'accueil.
- **Respect du rythme de chacun** (Prise ne compte de l'enfant au sein d'un groupe mais également dans son individualité).
- **Cadre** (Nécessité de gérer les conflits dans l'écoute, l'explication, sans à priori et dans la bienveillance).
- **Attitude positive, enthousiasme et bonne humeur** (L'accueil de loisirs est un espace de loisirs. De ce fait, ces éléments sont indispensables et doivent être permanents).
- **Valorisation** (L'enfant doit être valorisé de toutes les façons possibles. Par ses productions, une écoute, une conversation, un accueil...
- **Ne pas tomber dans la facilité** (les animateurs devront toujours de poser la question « Où suis-je le plus utile ? ». Cela permettra notamment d'être attentif aux enfants plus solitaires ou seuls, à ceux qui pourront jouer en autonomie, à la manière de gérer les conflits au sein du groupe).

- **Le rôle de l'animateur** (Un animateur anime, il ne surveille pas. Sa vigilance et sa bienveillance auprès des enfants se font par les échanges permanents qu'il a avec eux, les animations qu'il leur propose, le langage adapté qu'il leur tient, l'écoute et le cadre qu'il leur apporte).

A travers ces éléments nous considérons que les activités mises en place n'est qu'un moyen et pas une fin en soi...

Notre mission est avant tout d'assurer que les enfant accueillis puissent l'être dans ce contexte.

Il a donc été établi qu'un enfant présent au sein de la structure retrouvera à chaque instant ces éléments en face de lui.

2-Permettre la mise en place de journée-événement tout au long de l'année.

Dans la continuité de ce qui a été proposé ces derniers mois, l'objectif sera de proposer sur l'ensemble des périodes d'accueil des journées dites « événement ».

Nous avons décidé de mettre en place à chaque période de vacances scolaires au moins une journée spéciale.

De plus, certains mercredis sur le temps périscolaires feront également l'objet d'événements.

Ces journées seront définies en équipes : dates, thèmes, durée...

Des temps de préparations spécifiques pourront être mis en place.

L'équipe d'animation pourra notamment donc en place des animations réunissant plusieurs, voir l'ensemble des groupes.

A travers ces journées, nous souhaitons permettre aux enfants de s'investir dans des projets, être valorisés, être immergés dans une animation de plus grande envergure...

Cependant, il ne s'agira pas de ne proposer uniquement cette journée à thème le jour J.

En effet, à l'image des propositions de sorties, les enfants auront les choix avec d'autres activités et animations.

Il nous paraît important (toujours dans le même esprit de bienveillance) de toujours favoriser le choix des enfants qui pourront notamment ne pas choisir les activités proposées, voire en proposer eux-mêmes. Ceci en tout temps. Le thème de la journée pourrait tout simplement ne pas intéresser certains.

3- Développer la pratique sportive au sein de la structure.

L'objectif est de « s'appuyer » sur l'opportunité donnée par les prochains Jeux Olympiques de Paris afin de donner une importance aux animations et projets sportifs.

Si ces derniers sont déjà présents au sein de la structure, les jeux « extérieurs » sont ces derniers mois davantage demandés et mis en place.

Nous souhaitons favoriser la pratique sportive (limitée un cadre de découverte et d'initiation) en développant nos animations, en augmentant leur qualité et en renouvelant nos propositions.

Ainsi, nous nous appuyerons sur les connaissances spécifiques de certains membres de l'équipe diplômés, nous solliciterons les associations et nous privilégierons les sorties à dominante sportives (escalade, trampoline, VTT...).

L'essentiel du travail restera cependant de proposer un contenu de meilleure qualité lors de nos animations sportives. Il s'agira notamment de ne pas uniquement « donner un ballon pour faire un match... ». Des ateliers seront mis en place, des projets construits (olympiades, tournois...) seront proposés. L'équipe sera accompagnée afin de pouvoir proposer des pratiques nouvelles ou moins connues (Spikeball, BMX, Lacrosse...).

Ces propositions pourront se dérouler sur un temps d'activité, une journée, plusieurs jours...

Les temps plus « informels » seront également utilisés.

Ainsi, il pourrait être mis en place à l'accueil le matin des temps de réveil sportif, des petits ateliers plus calmes (pétanque, tir à l'arc...)

Nous souhaitons également proposer ce que nous appellerons « Les Défis 2024 »

L'objectif est de proposer aux enfants de relever des défis ensemble.

Ces défis pourront prendre différentes formes avec comme but commun...Atteindre 2024.

Il s'agira par exemple de cumuler des jonglages, des buts ou paniers, des tours de piste... réussis par les enfants. A chaque fois que « l'objectif 2024 » sera atteint, une valorisation du défi réussi sera mise en place.

4- Sensibiliser et accompagner le public dans une démarche éco-citoyenne.

Enfin, à travers ces objectifs, les enfants et les adultes seront continuellement sensibiliser aux gestes et réflexes à acquérir dans le cadre écologique.

Ainsi, la structure propose et continuera à proposer divers messages ou équipements permettant de guider les enfants vers « ses bonnes habitudes ».

La structure propose d'ores et déjà plusieurs messages de sensibilisation à l'économie d'énergie, la mise en place du tri des déchets dans les salles et dans les réfectoires ou encore l'installation d'un bac à compost et d'un récupérateur d'eau.

L'ensemble de l'équipe est également sensibilisé sur ces pratiques lors des réunions et des projets d'animations pourront être liés à ces dernières (jardin, bricolage...).

Pour atteindre ces différents objectifs, les équipes travailleront autour des besoins des enfants selon leur âge et définiront des outils, des aménagements et des animations adaptés.

L'organisation des réunions de préparation permet à chaque tranche d'âge de travailler autour de ces objectifs communs. Ils sont déclinés différemment suivant les tranches d'âge en fonction des besoins et capacités des enfants et des animateurs.

Ces objectifs sont définis en équipe de direction au regard de l'évaluation des sessions passées, des bilans faits avec les équipes, mais également des retours recueillis auprès des enfants.

Nous sommes très vigilants quant à la mise en place, l'évaluation et la modification des choses mises en place (aménagements, organisation...).

Les moments d'évaluation sont définis.

La première évaluation de fonctionnement, d'aménagements et de type d'activités proposées se situe en janvier.

Ceci nous permet de prendre le temps de modifier les choses avant de reprendre en janvier. Ceci nous permet également de définir les investissements nécessaires à réaliser.

LES REUNIONS DE PREPARATION :

Nous avons choisi de travailler de la façon suivante :

Réunion de travail avec l'équipe permanente (7 heures).

Nous avons vérifié que chacun d'entre nous savait expliquer ses pratiques pour éviter de fonctionner avec des habitudes qui, au bout d'un certain temps, n'ont plus vraiment de lien avec les besoins réels des enfants et de la structure.

Nous avons souhaité redéfinir nos priorités plus simplement en retravaillant sur les besoins fondamentaux, les rythmes des enfants et les attitudes à adopter pour atteindre nos objectifs.

Réunion autour du projet pédagogique annuel :

- **Présentation et explication des objectifs du projet éducatif.**

- **Présentation et explication des objectifs de direction annuels.**
- **Travail autour du bien-être et bienveillance de chacun :**
 - Travail autour de la connaissance des publics et des besoins des enfants et encadrants sein d'un accueil de loisirs. Point par point nous avons évoqué les éléments sur lesquels il nous paraît essentiel d'être très attentif : Débats et discussions autour des besoins de chacun (enfants et adultes), rôle de l'animateur, prise de conscience sur le phénomène de non-bienveillance.
- **Travail autour des activités animations sportives :**
 - Une mini olympiade a été mise en place afin d'amorcer un travail sur cet objectif. Suite celle-ci un échange a eu lieu afin de définir les attentes.
- **Travail autour des journées événement :**

L'équipe a défini certains mercredis « propices » à ces journées-événement. Des premiers éléments de thèmes ont pu déjà être évoqués.

Des temps de préparation spécifiques seront mis en place.

- Entre ces différents temps de travail, des temps plus ludiques ont pu être mis en place : Un jeu collectif, afin de dynamiser une cohésion d'équipe et différents quizz (reprenant notamment les règlements autour des soins et de la sécurité).

Réunions de création et de planification des animations :

- Définition de ce que chaque équipe souhaite mettre en place pour sa tranche d'âge

- Aménagement des salles en conséquence
- Définition des activités proposées aux enfants

POUR LES MERCREDIS, les temps de préparation sont fixés toutes les 6 à 7 semaines.

POUR LES VACANCES SCOLAIRES, nous avons mis en place 3 temps de préparation.

1^{er} temps de préparation (4 heures).

- Explication des objectifs de direction en équipe entière (animateurs annualisés et animateurs contractuels).
- Mise au point sur les objectifs de départ, où en est-on ? Les points qu'il faut encore travailler pour les atteindre.
- Comment continuer à se rapprocher des objectifs annuels ? Quels outils ? Quels aménagements ? Quelles attitudes ?
- Explication de l'objectif spécifique de la session.
- Comment le comprend t- on ? Quoi faire ?

2nd temps de préparation (8 heures).

Elaboration de la première semaine de session.

- Définitions des projets et activités proposés ? Comment je les amène ?
- Quels aménagements je mets en place ?
- Comment je me positionne dans la menée des activités ?

3^{ème} temps de préparation (8 heures).

Elaboration de la deuxième semaine de session.

- Point avec les animateurs stagiaires pratiques.
- Point sur les soins.
- Point sur les P.A.I., prises en charges particulières.
- Point sur les consignes de sécurité.
- Mise en place des aménagements spécifiques.

Pour les sessions de juillet et aout, il sera mis en place deux temps de travail supplémentaires pour chaque mois. Ces temps correspondent aux deux semaines de fonctionnement supplémentaires sur ces sessions.

Les animateurs sont désormais rémunérés à l'heure.

Nous avons donc dû nous adapter au niveau des horaires au regard des contraintes législatives.

Horaires des animateurs (sans garderie) :

8h-18h le mercredi

8h-17h45 pendant les vacances (annualisés). Ces horaires peuvent variés en fonction des besoins du service.

8h45-17h45* pendant les vacances (saisonniers)

Horaires des animateurs garderie :

7h30-18h* ou 8h30-18h30 les mercredis

7h30-17h45* ou 8h30-18h30* pendant les vacances.

*Avec pause(s)

Nous ne pouvons plus finir de préparer les plannings d'activités en fin de journée tout en respectant l'amplitude horaire du personnel.

Nous avons donc choisi de préparer la session en amont, afin de garder un moment d'échange sur la journée passée, les enfants et l'équipe en fin de journée.

Si des changements de plannings s'avéraient nécessaires pour nous adapter aux attentes ou envies des enfants, l'équipe en discute lors du point de fin de journée et les adjoints mettent en forme dans la journée.

30 minutes sont dédiées chaque soir pour un point de journée ou des finitions.

Les évaluations des animateurs stagiaires pratiques se déroulent en fin de journée.

Ce temps sera récupéré dans la semaine en adaptant les pauses des animateurs.

Chaque session de vacances scolaires fera l'objet d'un avenant de complément à ce projet pédagogique.

A travers cet avenant, chaque tranche d'âge aura des objectifs propres qui seront travaillés.

Ces objectifs varieront en fonction de la période de l'année, de l'évolution des groupes, mais également et surtout en fonction des évaluations intermédiaires et des points de situation sur la poursuite des objectifs annuels.

Nous mettrons en place des outils afin d'évaluer nos pratiques. Des grilles d'évaluation modifiables seront mises en place.

Lors des différentes réunions, des échanges auront lieu afin d'obtenir les ressentis de chacun.

Nous comptons également beaucoup sur les échanges avec les enfants et le suivi des équipes par les différents adjoints pour évaluer notre fonctionnement.